

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

LES UTILISATEURS DE CETTE SALLE DOIVENT :

RESPECTER LA PROPRIETE COMMUNALE

VEILLER A MAINTENIR LES LIEUX : GRANDE ET PETITE SALLES, TOILETTES ET ABORDS EXTERIEURS EN ETAT DE PARFAITE PROPRETE

LES TABLES SERONT PARFAITEMENT NETTOYEES APRES UTILISATION ET AVANT D'ETRE REPLIEES

ELLES SERONT EMPILEES BOIS CONTRE BOIS ET FER CONTRE FER PAR DOUZE UNITES SUR CHAQUE CHARIOT

LES CHAISES SERONT EMPILEES PAR DIX UNITES

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

D'AFFICHER SUR LES MURS OU SUR LES PORTES
DE METTRE PUNAISES AGRAFES ET POINTES DANS LES PORTES CHARPENTES ET TABLES
D'APPORTER DES MODIFICATIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT

CONSIGNES DE LA COMMISSION DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT

Interdiction de poser des décorations en matériaux non ignifugés (papier, tissus, matières plastiques inflammables, etc...)

De faire fonctionner des appareils de chauffage ou de cuisson alimentés au gaz.

DANS LE CAS OU LES TOILETTES SONT UTILISEES CELLES-CI DOIVENT ETRE LAISSEES EN PARFAIT ETAT DE PROPRETE AINSI QUE LE LAVE MAINS

POUR DES RAISONS D'HYGIENE LA CABINE RESERVEE AUX HANDICAPES DOIT ETRE STRICTEMENT UTILISEE PAR LES PERSONNES CONCERNEES.

APRES UTILISATION LA SALLE SERA DEBARRASSEE DE TOUS OBJETS ETRANGERS A SON INVENTAIRE NORMAL ET RENDUE EN SON ETAT INITIAL DANS LES MEILLEURS DELAIS.

AVANT DE QUITTER LES LOCAUX ETEINDRE LES ECLAIRAGES INTERIEURS EXTERIEURS ET LES APPAREILS DE CHAUFFAGE EN PERIODE HIVERNALE

DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES AGENTS DE LA MAIRIE

EN CAS DE DEGRADATION LES FRAIS DE REMISE EN ETAT SERONT IMPUTABLES AUX ORGANISATEURS RESPONSABLES

DANS L'INTERET DE LA COLLECTIVITE NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER TOUTES CES PRESCRIPTIONS.

L'utilisateur :

LE MAIRE,

NOM
Adresse

Prénom

Téléphone

Dates et heures d'utilisations

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Caylar, le

Signature,